

# Championnat d'Ille-et-Vilaine Toutes Catégories

Règlement intérieur

## Article 1 : Généralités

Le Comité Départemental d'Échecs d'Ille et Vilaine (CDE35) organise le *Championnat d'Ille-et-Vilaine Toutes Catégories* (appellation abrégée : 35 TC), homologué FIDE.

À l'issue du tournoi, le premier classé, licencié en Ille-et-Vilaine, sera déclaré Champion d'Ille-et-Vilaine.

Ce championnat est ouvert aux joueurs licenciés A dans un club d'Ille-et-Vilaine.

Les joueurs licenciés hors Ille-et-Vilaine peuvent demander une dérogation du CDE35

Un joueur exclu du championnat une saison précédente pourra se voir refuser son inscription sur décision du CDE35.

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement Intérieur et à être en conformité avec les obligations sanitaires.

Tout contrevenant au règlement pourra recevoir un avertissement, deux avertissements écrits signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

## Article 2 : Calendrier

Le 35 TC est un tournoi de 7 rondes étalées sur plusieurs mois. Les rondes ont lieu généralement le samedi après-midi. S'il ne peut se dérouler que 6 rondes, le classement définitif sera arrêté au terme de celle-ci. Si moins de 6 rondes se sont déroulées, les participants seront remboursés de leur participation, aucun classement ne sera établi.

Le calendrier en ligne sur le site du CDE35 est la seule référence. En raison des contraintes sanitaires, une ronde pourra être annulée ou déplacée tardivement.

Le lancement de chaque ronde est prévu à 14h15.

## Article 3 : Organisation des rondes par les clubs

Les clubs, à tour de rôle, se portent volontaires pour organiser une ronde du 35 TC.

L'organisation d'une ronde consiste à préparer des locaux, accessibles aux personnes à mobilité réduite, comprenant une salle et à mettre à disposition une autre à proximité pour l'analyse. Le matériel de jeu peut être fourni par le CDE35 au cas où le club n'en disposerait pas en quantité suffisante.

Les clubs veilleront à respecter les règles prescrites par les contraintes sanitaires. En ce sens, la salle d'analyse pourra être indisponible.

Un défraiement forfaitaire de 20 €, versé au club par le CDE35, permettra de couvrir les frais de réception.

## Article 4 : Arbitrage

L'arbitre principal supervise les 7 rondes du tournoi et assure la publication des résultats. Il doit être AFO1 minimum. Il pourra désigner un arbitre de salle, AFC minimum, pour chaque ronde.

L'arbitre principal sera désigné par le comité directeur du CDE35 avant la ronde 1.

## Article 5 : Inscriptions

Pour une entrée en ronde 1, 2 ou 3, inscription obligatoire avant la veille de la ronde à 20h00. Au-delà, l'inscription n'est plus possible, sauf pour le cas prévu à l'article 6 dernier alinéa. Les formalités d'inscription sont détaillées sur le site du CDE35.

Les droits d'inscription sont à régler lors de l'inscription par paiement en ligne : Adultes : 20 €, Jeunes : 10 €.

L'inscription est gratuite mais obligatoire pour les membres de l'équipe de France (toutes catégories), les joueurs titrés et les bénévoles invités par le CDE35.

## Article 6 : Règles du jeu, système d'appariements

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale des Échecs (FIDE) en vigueur à la date de la ronde. Les appariements se font au *système suisse* et sont calculés avec l'aide du logiciel *papi* à jour de la dernière version disponible.

Le 35TC est homologué FIDE en plusieurs phases, pour tenir compte de la contrainte FIDE d'une durée maxi d'un mois par tournoi. Les Elos utilisés pour les appariements sont ceux en vigueur à la 1<sup>re</sup> ronde de chaque phase.

Sont appariés aux rondes 1 à 7, les joueurs inscrits :

- qui se seront présentés à l'arbitre sur le lieu de jeu avant 14h00.
- qui auront indiqué leur présence, avant 14h00 pour une arrivée prévue avant 14h10, à l'arbitre par SMS. Le numéro de téléphone de l'arbitre sera noté sur le site,.

Les appariements sont effectués à 14h10 précises avec les joueurs présents sur le lieu de jeu. Ils ne seront plus modifiés jusqu'au lancement de la ronde.

Il est possible d'entrer dans le tournoi aux rondes 1, 2 ou 3.

Dans le cas d'un nombre impair de joueurs à la fin du pointage, pour éviter qu'un joueur se retrouve exempt, l'arbitre pourra proposer une place gratuite à un joueur licencié A en Ille-et-Vilaine et présent sur place.

## Article 7 : Absences et retards

- Une troisième ronde non jouée signifie l'abandon du tournoi.
- Un joueur apparié qui ne joue pas son 1<sup>er</sup> coup dans les 30 minutes à partir du lancement de la ronde perd sa partie par forfait, avec gain à l'adversaire.

Les joueurs peuvent obtenir jusqu'à deux byes, soit deux absences lors des rondes 1 à 5 permettant l'obtention d'un demi-point. Les byes doivent être demandés à l'arbitre par SMS au plus tard à 14h le jour même de la ronde. Une ronde avec un bye est une ronde non jouée.

## Article 8 : Cadence

La cadence pour toutes les rondes est de 1h30 + 30 secondes par coup.

## Article 9 : Prix

La remise des prix a lieu immédiatement après la fin de la dernière ronde. Seuls les joueurs présents pourront être récompensés.

Des prix en espèces et/ou des coupes et médailles récompenseront les premiers au classement général et les premiers de certaines catégories. Les prix au classement et par catégorie sont non cumulables.

La liste des prix sera affichée sur le site du Comité Départemental avant la 4<sup>e</sup> ronde.

## Article 10 : Départages, affichage des résultats

Les départages adoptés sont dans l'ordre : Buchholz tronqué, Buchholz médian, Performance.

Les résultats des rondes sont affichés au plus tard 48h après, sur le site FFE.

## Article 11 : Conduite des joueurs

Les organisateurs attirent l'attention des joueurs sur le point suivant : si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, l'appareil devra rester complètement éteint et invisible dans toute la zone de jeu. Le non respect de cette règle en cours de partie entraîne la perte de la partie et le gain pour l'adversaire.